

Séance du conseil communal du 15 juin 2011

Présents:

Francine Colling-Kahn (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Jos Greischer (Déi Gréng), Jutta Kanstein-Bothe (CSV), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

01. Informations au conseil communal.

02. Organisation scolaire 2011/2012.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver provisoirement l'organisation de l'enseignement fondamental de l'année scolaire 2011/2012.

Trois groupes pour l'éducation précoce sont prévus, deux à Junglinster et un à Gonderange. Pour les cycles 1.1+1.2, 120 enfants sont prévus et ils se répartissent sur 9 classes: 5 à Junglinster, 3 à Gonderange et 1 à Bourglinster. 389 élèves, répartis en 14 classes à Junglinster, 5 classes à Gonderange et 6 classes à Bourglinster, fréquenteront les cycles 2-4.

03. Plans de réussite scolaire des écoles de Junglinster et Bourglinster.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le plan de réussite scolaire dressé par le comité d'école de l'école de Junglinster, sous référence année scolaire 2010-2011, no 1, pour la période 2011-2015 et le même plan dressé par le comité d'école de l'école de Bourglinster, sous référence année scolaire 2010-2011, no 1, pour la période 2010-2014.

04. Détermination de la redevance annuelle pour frais de scolarité.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer à partir de l'année scolaire 2010/2011 la redevance annuelle pour frais de scolarité à 600.-€ par élève.

05. Approbation de contrats de travail.

Le conseil communal approuve à l'unanimité les contrats de travail des personnes assurant la distribution des repas sur roues et la surveillance dans les bus scolaires.

06. Fixation des indemnités à accorder aux étudiants occupés pendant les vacances scolaires d'été 2011.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer les indemnités à accorder aux étudiants occupés durant les vacances d'été 2011 à la commune de Junglinster comme suit:

	taux horaire NI 719,84	taux mensuel NI 719,84
18 ans et plus:	8,1275.-€	1.406,05.-€
17-18 ans:	6,5020.-€	1.124,84.-€
15-17 ans:	6,0956.-€	1.054,54.-€

07. a. Approbation d'une convention s'appliquant au gestionnaire des services pour jeunes.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention signée en date du 17 décembre 2010 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par la Ministre de la Famille et de l'Intégration, la commune de Junglinster, représentée par son collègue échevinal et la Croix Rouge de la Jeunesse choisi comme organisme gestionnaire de la Maison des Jeunes à Junglinster.

b. Approbation d'une convention réglant les rapports entre parties en vue du redressement d'une partie de la rue du village à Junglinster.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver une convention réglant les rapports entre la commune de Junglinster et la société Eifel-Haus s.a. en vue du redressement d'une partie de la rue du village à Junglinster dans le cadre d'un projet de construction d'un immeuble résidentiel au numéro 39 de la rue du village.

c. Approbation d'une convention fixant les conditions et modalités de réalisation du PAP « auf dem Bichel » à Eschweiler.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention signée le 3 juin 2011 entre le collège échevinal et le lotisseur du plan d'aménagement particulier, concernant des fonds sis à Eschweiler, au lieu-dit « auf dem Bichel », et réglant notamment la réalisation des travaux de voirie et d'équipements nécessaires à la viabilité du projet.

08. Approbation de l'avenant à l'accord environnemental relatif à la mise en œuvre du règlement grand-ducal modifié du 18 janvier 2005 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant à l'accord environnemental relatif à la mise en œuvre du règlement grand-ducal modifié du 18 janvier 2005 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques signé par le collège échevinal de la commune de Junglinster le 18 avril 2011.

09. Avis relatif à la proposition d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux d'une maison avec annexe sise à Gonderange, 1, rue des prés.

Le conseil communal décide avec six voix contre une et quatre abstentions d'aviser favorablement la proposition d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux de l'ensemble formé par la maison d'habitation et de l'annexe accolée sur le côté droit sise à Gonderange, 1, rue des prés.

10. Comptes de la Fabrique d'Eglise Rodembourg.

Le conseil communal décide avec dix voix contre une d'allouer à la Fabrique d'Eglise Rodembourg un subside de 8.210,82.-€ pour couvrir le déficit des comptes de l'exercice 2010.

11. Remboursement des coûts préfinancés par la Fabrique d'Eglise dans le cadre des travaux de rénovation de l'église de Junglinster.

Le conseil communal décide avec six voix et cinq abstentions de rembourser à la Fabrique d'Eglise Junglinster les coûts préfinancés d'un montant de 237.530,83.-€ dans le cadre des travaux de rénovation de l'église paroissiale de Junglinster.

12. Confirmation d'un règlement de circulation à caractère temporaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité de confirmer le règlement de circulation d'urgence édicté par le collège échevinal le 13 mai 2011 concernant la réglementation de la circulation routière à Rodembourg comme suit:

Depuis le vendredi, 13 mai 2011 jusqu'à l'achèvement des travaux, la vitesse est limitée à 30 km/h entre les maisons numéros 4 et 28 de la rue de Wormeldange (CR 122) à Rodembourg.

Des passages pour piétons sont aménagés devant l'ancienne mairie (no 10) et la maison numéro 4.

13. Approbation d'un compromis d'échange.

Le conseil communal décide avec sept voix contre quatre d'approuver le compromis d'échange conclu entre le collège échevinal et les époux Wirtz-Friederes d'Eschweiler dans un but d'utilité publique, à savoir la réalisation d'un bassin de rétention des eaux de surface à ciel ouvert sur la parcelle (au lieu-dit « auf dem Bichel » à Eschweiler) à acquérir par la commune.

14. Comptes de l'office social pour les exercices 2009 et 2010.

Le conseil communal arrête à l'unanimité provisoirement les comptes de l'office social pour les exercices 2009 et 2010.

15. Compte de gestion pour l'exercice 2009.

Le conseil communal approuve à l'unanimité provisoirement le compte de gestion pour l'exercice 2009.

16. Compte administratif pour l'exercice 2009.

Le conseil communal arrête avec sept voix contre trois et une abstention provisoirement le compte administratif pour l'exercice 2009.

17. Etat des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2010.

L'état des recettes restant à recouvrer, présenté par le receveur François Walter, clôture avec la somme de 128.584,27.-€. Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder la décharge d'un montant de 2.269,40.-€.

18. Projet et devis concernant les travaux de réaménagement d'une partie de la rue du village à Junglinster.

Le conseil communal décide avec huit voix et trois abstentions d'approuver le projet et le devis concernant les travaux de réaménagement d'une partie de la rue du village à Junglinster au montant de 283.114,19.-€.

19. Projet et devis concernant les travaux de réaménagement de la Cité Flammant à Junglinster.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet et le devis concernant les travaux de réaménagement de la « Cité Flammant » à Junglinster au montant de 740.000.-€.

20. Divers et questions au collège échevinal.

21. Propositions de réaffectation des candidats aux postes vacants des instituteurs de l'enseignement fondamental pour la rentrée 2011/2012.

Le conseil communal propose à l'unanimité à la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle la réaffectation de Cilly Schmit à un poste vacant de surnuméraire des cycles 2-4 de l'enseignement fondamental de la commune de Junglinster ainsi que la réaffectation de Conny Laugs au deuxième poste vacant de surnuméraire des cycles 2-4 de l'enseignement fondamental de la commune de Junglinster.

22. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal.

Le conseil communal décide à l'unanimité de procéder à la nomination définitive au poste d'ingénieur-technicien de Alex Borri avec effet au 1^{er} août 2011.